## République Française

## Département de la Loire



# Arrêté du Maire

Ville de Veauche Occupation Du Domaine Public Arrêté de police

**Objet :** Arrêté temporaire empiétement sur la chaussée rue de Pré Pierreux 42340 Veauche.

## Le Maire de la Commune de VEAUCHE,

**Vu** ensemble le code de la route  $1^{\text{ère}}$  partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8.

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2

**Vu** la demande le 30 juin 2025 formulée par Monsieur MOULARS Jean-Christophe, l'entreprise TP MOULARD SARL, située au 225 Route de la Côte 42330 St-Bonnet-Les-Oules **204/77/54/03/42.** 

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

### Arrêté

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Empiétement sur la chaussée Rue de Pré Pierreux 42340 Veauche. Afin de permettre les travaux suivants : Branchement AEP, EP, EU.

### Du Jeudi 17 Juillet 2025 7h00 au Mercredi 31 Juillet 2025 17h00

<u>Article 2</u>: La signalisation réglementaire à l'application des présentes décisions se fera par la mise en place de panneaux adéquats par l'entreprise chargée des travaux.

<u>Article 3</u>: Nous rappelons que les travaux relatifs à l'abaissement de bordures de trottoirs au droit de l'emplacement du futur accès, la surélévation des bordures au droit de l'accès existant ainsi que la reprise du revêtement sont à la charge du demandeur

<u>Article 4</u>: Afin de permettre aux piétons de marcher en toute sécurité, la signalisation « traversée piéton obligatoire » devra être installée en amont et en aval du chantier.

Article 5 : La Direction Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

# Article 7: Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur MOULARD Jean-Christophe
- La Police Municipale de Veauche

- <u>Le Maire</u> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait en Mairie de Veauche, Le 01/07/2025 Le Maire, Gérard DUBOIS